

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1474

30 juillet 2009

### SOMMAIRE

Ademus S.à r.l. ....	70742	RA I S.à r.l. ....	70736
AEW Europe S.à r.l. ....	70726	RC Holding S. à r.l. ....	70738
AEW Luxembourg S.à r.l. ....	70726	RC II S.à r.l. ....	70739
Agregat S.A. ....	70734	Reacomex ....	70739
Alliance Santé Participations S.A. ....	70741	Rockpoint Apollo Properties S.à r.l. ....	70737
BaulInvest Global S.à r.l. ....	70752	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l. ....	70737
Camapa S.à r.l. ....	70706	root eSolutions ....	70711
Chiaoni Import S.A. ....	70725	root S.A. ....	70711
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l. ...	70734	Santorini Investment Holding S.A. ....	70750
Decrow Capital S.A. ....	70740	Schroder International Selection Fund ...	70708
Edition Fine Art S.A. ....	70741	Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A. ....	70742
EFI Eurofinance Investments Holding S.A. .....	70735	Schroder Special Situations Fund ....	70708
ELITT S.à r.l. ....	70711	Selm Holding International S.A. ....	70735
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. ....	70719	Shell Finance Luxembourg ....	70727
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l. .....	70722	Shell Luxembourgeoise ....	70733
Fortimmo S.A. ....	70741	Shell Treasury Luxembourg ....	70727
Frale S.A. ....	70736	Skreit S.A. ....	70724
Free Ride Holding S.A. ....	70750	Swan S.A. ....	70736
Glacier Re Holdings S.à r.l. ....	70707	Swan S.A. ....	70735
Helen Holdings S.A., SPF ....	70738	SYL S.A. ....	70706
H.E.R.A. Holding S.à r.l. ....	70748	Synergie Travail Temporaire S.à r.l. ....	70711
Interfund Sicav ....	70743	Tota Holding S.A. ....	70744
KER Holding S.à r.l. ....	70709	Travcorp International Investments S.A. .....	70709
KN S.à r.l. ....	70744	TSL S.A. - Transeurope Services & Logistic S.A. ....	70734
Lou Mas S.à r.l. ....	70740	Ubbold S.A. ....	70739
MCI Holding S.A. ....	70738	Via Santé S.A. ....	70734
Mycenaean Holding S.à r.l. ....	70746	Vital Bar S.à r.l. ....	70707
NeoElectra Lux S.à r.l. ....	70727	VTT Finance & Participations S.A. ....	70706
Newcontainer No. 15 (Luxembourg) Shipping S.à r.l. ....	70742	Wayton (Luxembourg) S.à r.l. ....	70744
NF Façade Lux S.à r.l. ....	70717	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A. .....	70743
Pillarlux Montgeron Sàrl ....	70726		
Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A. .....	70737		

**VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009087088/12.

(090103918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**SYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.602.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:  
L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre.

L'assemblée a nommé nouveau administrateur et administrateur-déléguée pour une durée de six ans, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à L-9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009086549/23.

(090102626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 28.748.159,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.406.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 novembre 2008, que Monsieur MAURICE Richard a cédé les 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe M qu'il détenait dans la société CAMAPA S.à r.l. à la société MODAVEN & CO SCA, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128 981.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 novembre 2008, que la société SOCODITEX SCA a cédé les 99.529 (quatre vingt dix neuf mille cinq cent vingt neuf) parts sociales de classe M qu'elle détenait dans la société CAMAPA S.à r.l. à la société MODAVEN & CO SCA, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128 981.

Pour extrait

La Société

Signature

Référence de publication: 2009087977/19.

(090105435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Vital Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 89.983.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2009.*

DE LA SOCIETE VITAL BAR SARL, avec siège social à L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.983, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler à Junglinster, publié au mémorial C recueil spécial des sociétés et associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame EL FAKIR MONIA, demeurant 90-94 avenue de la Libération L-3850 Schifflange; qui désigne comme secrétaire Monsieur FORABOSCO DIMITRI, demeurant 124 rue de la Libération L-3511 Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur BOUBEHIRA SLIMANE demeurant 5 rue de la Marne F-57700 ALGRANGE.

Le président expose d'abord que:

- 1) Que la présente Assemblée est l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VITAL BAR SARL.
- 2) Que le capital social de 12 500,-€ est entièrement représenté et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de présence.
- 3) Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurants à l'ordre du jour.
- 4) Que cet ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Démission de sa fonction de gérant administratif Monsieur MARIOTTI GABRIELE demeurant 24 rue ABBE NICOLAY F-57700 HAYANGE.

2) Nomination d'un gérant administratif.

Ces faits exposés et reconnus exactes par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé et Madame le Président met aux voix les différents points y figurant.

1) L'Assemblée accepte la démission de sa fonction de gérant administratif Monsieur MARIOTTI GABRIELE demeurant 24 rue ABBE NICOLAY F-57700 HAYANGE.

2) L'Assemblée décide de nommer comme gérant administratif Mademoiselle EL FAKIR MONIA demeurant 90-94 avenue de la Libération L-3850 SCHIFFLANGE.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Luxembourg, le 22 JUIN 2009.

Mlle MONIA EL FAKIR. / Mr FORABOSCO DIMITRI. / Mr BOUBEHIRA SLIMANE

*Les membres du bureau*

Référence de publication: 2009087969/37.

(090105423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 283.936.128,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 104.275.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 juillet 2009 que HBK Offshore Fund Ltd. a transféré toutes ses parts sociales de classe A-B-C-D-E-F-G-H

à

- HBK Master Fund L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Glacier Re Holdings S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009088002/17.

(090104754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Suite à la démission de Monsieur Noel Fessey de son poste d'Administrateur de Schroder International Selection Fund (la "Société") qui a pris effet au 31 décembre 2008, et suite à la démission de Monsieur Gary Janaway de son poste d'Administrateur de la Société qui a pris effet au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer par cooptation Messrs. Richard Mountford et Achim Kuessner au poste d'Administrateur de la Société en remplacement des Messrs. Noel Fessey et Gary Janaway avec effet au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Massimo Tosato, Chairman, Head of Distribution, Schroder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger Hoss & Prussen, 2 Place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Daniel de Fernando Garcia, Serrano 1, 28001 Madrid, Espagne;
- Richard Mountford, Global Head of Retail, Schroder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Achim Kuessner, Country Head Germany, Schroder Investment Management GmbH, Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/ Middle East, Schroder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 July 2009.

*Pour SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND*

Noel Fessey

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2009087963/29.

(090105228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

Suite à la démission de Monsieur Noel Fessey de son poste d'Administrateur de Schroder International Selection Fund (la "Société") qui a pris effet au 31 décembre 2008, et suite à la démission de Monsieur Gary Janaway de son poste d'Administrateur de la Société qui a pris effet au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer par cooptation Messrs. Daniel de Fernando Garcia et Achim Kuessner au poste d'Administrateur de la Société en remplacement des Messrs. Noel Fessey et Gary Janaway avec effet au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Daniel de Fernando Garcia, Serrano 1, 28001 Madrid, Espagne;
- Achim Kuessner, Country Head Germany, Schroder Investment Management GmbH, Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/ Middle East, Schroder Investment Management Limited 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger Hoss & Prussen, 2 Place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 July 2009.

*Pour SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND*

Noel Fessey

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2009087962/25.

(090105226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Travcorp International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 104.578.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du deux juin 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la révocation de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 7 novembre 2005.

L'Assemblée nomme Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 7 novembre 2005.

Son mandat se terminera au 31 décembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l. ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087971/23.

(090105433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**KER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.001.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,  
on the thirtieth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

Mr Árni Alvar Arason, company director, residing at Miðbraut, 11, IS-170 Seltjarnarnes (Iceland),  
here represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
by virtue of a power of attorney issued on April 2, 2009,

which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "KER Holding S.à r.l.", established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 74001 (hereinafter "the Company"), incorporated according to a notarial deed enacted on 23 December 1999, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of 27 April 2000; the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 185 of 20 February 2003;

- the corporate capital of the Company is set at FIVE MILLION ICELANDIC KRONA (5,000,000.- ISK) represented by two thousand (2,000) shares having each a par value of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED ICELANDIC KRONA (2,500.- ISK), fully paid up in cash;

- it is the current sole shareholder of the Company;

- in such capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- in its capacity as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- the Company's activities have ceased;
- it, being sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares, if any;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Árni Alvar Arason, directeur de sociétés, demeurant à Miðbraut, 11, IS-170 Seltjarnarnes (Islande),  
ici représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée "KER Holding S.à.r.l.", ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74001 (ci-après: "la Société"), constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 décembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 27 avril 2000; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu le 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 20 février 2003;

- le capital social de la Société s'élève à CINQ MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (5.000.000,- ISK) représenté par deux mille (2'000) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX MILLE CINQ CENTS COURONNES ISLANDAISES (2.500,- ISK) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

- elle est l'actuelle associée unique de la Société;

- en sa susdite qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- encore en sa qualité de liquidateur de la Société elle a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- l'activité de la Société a cessé;

- elle, en tant qu'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises s'il en existe;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7883. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089596/239/93.

(090107627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Synergie Travail Temporaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ELITT S.à r.l.).**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "SYNERGIE S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 11 avenue du Colonel Bonnet, F-75016 Paris (France),

ci-après: la "mandante",

ici représentée par Madame Liliane ADAM, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration lui donnée à Paris, le 23 avril 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie mandante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

- Laquelle mandante, agissant en qualité d'associée unique de la société "ELITT S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24 rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49 544, constituée suivant acte notarié du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 20 mars 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 12 février 2008.

Laquelle mandante, agissant en sa susdite qualité d'associée unique, et représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale en "Synergie Travail Temporaire S.à r.l."

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "Synergie Travail Temporaire S.à r.l." "

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. ADAM, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8222. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089593/239/39.

(090107030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**root S.A., Société Anonyme,  
(anc. root eSolutions).**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.268.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Monsieur Andy BIERLAIR, administrateur de sociétés, demeurant au 72 route d'Esch, L-4985 Sanem;
- 2.- Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant au 30 rue des Chapelles, L-7421 Cruchten.
- 3.- Monsieur Marc GOEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant au 5 rue Jean-Pierre Schuster, L-9131 Schieren.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société "root eSolutions" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 133 route de Diekirch, L-7220 Walferdange, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 392 du 10 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial numéro 913 du 05 septembre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92 268,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils reconnaissent dûment convoqués et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### *Première résolution*

Les associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société pour lui fournir désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la commercialisation de tous matériels liés à l'informatique, le développement d'applications informatiques ainsi que le conseil aussi bien aux entreprises qu'à des personnes privées et ceci par tous moyens et plus généralement toutes opérations commerciales et financières (commerce électronique) pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation et ce en tous pays.

Se rajoute à l'objet: l'implantation, la réalisation et commercialisation de tous projets en relation directe ou indirecte avec l'Internet et de toutes autres activités multimédias.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet, tant qu'au Luxembourg, qu'à l'étranger le conseil financier et en investissement, ainsi que toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tout produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement et indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou au compte de tiers, seul ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toute sorte de mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but."

#### *Deuxième résolution*

Les associés ont décidé de modifier la valeur nominale actuelle des deux cents (200) parts sociales de sorte que les deux cents (200) parts sociales existantes d'une valeur nominale de SOIXANTE-DEUX EUROS (62,- EUR) soient remplacées par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

A cet effet les cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, composant désormais un capital social d'un montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,-) seront réparties entre les trois (3) mêmes associés susnommés de la manière suivante:

- 1) Monsieur Andy BIERLAIR, prénommé, aura quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune;
- 2) Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, recevra quarante et une (41) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune;
- 3) Monsieur Marc GOEDERICH, prénommé, recevra quarante et une (41) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (20.600,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) à un montant de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR).

#### Quatrième résolution

Les associés ont décidé, à l'issue de cette augmentation de capital, de créer et d'émettre deux cent six (206) parts sociales nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la réception de cet acte notarié.

Le nouveau capital social sera désormais représenté par trois cent trente (330) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) soit un capital social souscrit de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR).

#### Souscription - Libération

Les deux cent six (206) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par les trois (3) associés existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et ont été entièrement libérées par ces mêmes associés par conversion en capital d'une partie des réserves réalisées par la Société à due concurrence.

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008, confirmée par le réviseur d'entreprises, Monsieur Hans Leo HÜSTER, dans son rapport dont mention ci-après de sorte que lesdites réserves sont encore à la libre disposition de cette dernière et peuvent être librement converties en capital.

#### Cinquième résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

#### Sixième résolution

Les associés ont décidé ensuite de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006, concernant les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Hans-Leo HÜSTER, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle aux 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, que la valeur des actifs nets de la Société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social (après augmentation de capital).

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

#### "Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A cet effet il est décidé d'échanger les trois cent trente (330) parts sociales existantes contre le même nombre d'actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

#### Septième résolution

Du fait que les associés ont décidé de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société pour en adopter celle d'une société anonyme, il est décidé de changer en même temps la dénomination de la Société en "root S.A." et de procéder immédiatement à une refonte complète des statuts pour leur donner la nouvelle teneur suivante, tout en tenant compte des modifications et de l'augmentation de capital décidées ci-avant:

#### NOUVEAUX STATUTS

"root S.A."

société anonyme

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy

#### "Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "root S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation de tous matériels liés à l'informatique, le développement d'applications informatiques ainsi que le conseil aussi bien aux entreprises qu'à des personnes privées et ceci par tous moyens et plus généralement toutes opérations commerciales et financières (commerce électronique) pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation et ce en tous pays.

Se rajoute à l'objet: l'implantation, la réalisation et commercialisation de tous projets en relation directe ou indirecte avec l'Internet et de toutes autres activités multimédias.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet, tant qu'au Luxembourg, qu'à l'étranger le conseil financier et en investissement, ainsi que toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tout produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement et indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou au compte de tiers, seul ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toute sorte de mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR) divisé en trois cent trente (330) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique d'un administrateur-délégué dans les limites de son pouvoir, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'une personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'administrateur unique pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Huitième résolution*

Les associés ont décidé de donner pleine et entière décharge à Monsieur Andy BIERLAIR, prénommé, en sa qualité de seul et unique gérant de la Société, pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Neuvième résolution*

Les associés ont décidé de procéder immédiatement aux nominations statutaires suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Monsieur Andy BIERLAIR, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1981, demeurant au 72 route d'Esch, L-4985 Sanem;

b.- Madame Yvonne LANGE, administrateur de société, née à Gehrden (Allemagne), le 23 janvier 1976, demeurant au 11 am Wohwee, L-9382 Moestroff;

c.- Monsieur Marc GOEDERICH, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 27 mai 1980, demeurant au 5 rue Jean-Pierre Schuster, L-9131 Schieren.

2) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, demeurant au 229 rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BIERLAIR, S. ROLLINGER, M. GOEDERICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7907. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089592/239/271.

(090107005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**NF Façade Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.079.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Fernando RIBEIRO NOVAIS, gérant de société, né à Povoá de Lanhoso (Portugal), le 3 mars 1971, demeurant au 36, rue du 151<sup>ème</sup> RIM, F-54620 BASLIEUX;

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Baslieux (France), le 07 juillet 2009;

2.- Madame Ana Maria FERNANDES PEIXOTO, sans profession, née à Povoá de Lanhoso (Portugal), le 26 juin 1978, épouse de Monsieur Fernando RIBEIRO NOVAIS, demeurant au 36, rue du 151<sup>ème</sup> RIM, F-54620 BASLIEUX;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Baslieux (France), le 07 juillet 2009;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal la pose d'enduits sur toutes surfaces du bâtiment, neuf et rénovation.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "NF FACADE LUX S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernando RIBEIRO NOVAIS, prénommé, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2.- Madame Ana Maria FERNANDES PEIXOTO, épouse de Monsieur Fernando RIBEIRO NOVAIS, prénommée, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 4, route de Longwy, 2<sup>ème</sup> étage, L-4830 RODANGE.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando RIBEIRO NOVAIS, gérant de société, né à Povoá de Lanhoso (Portugal), le 3 mars 1971, demeurant au 36, rue du 151<sup>ème</sup> RIM, F- 54620 BASLIEUX.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8228. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089591/239/146.

(090107263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

#### **Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered under number B 131.624, here represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 15 June 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l. is the sole actual shareholder of "Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 13<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2335 of October 17<sup>th</sup>, 2007. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 17<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 348 of February 17<sup>th</sup>, 2009.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of seventy thousand euros (70,000.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred and twenty thousand nine hundred euros (220,900.- EUR) to two hundred and ninety-thousand nine hundred euros (290,900.- EUR) by the issuance of two thousand eight hundred (2,800) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the two thousand eight hundred (2,800) new shares and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of seventy thousand euros (70,000.- EUR).

The amount of seventy thousand euros (70,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at two hundred and ninety thousand nine hundred euros (290,900.- EUR) represented by eleven thousand six hundred and thirty-six (11,636) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The sole shareholder authorises any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 131.624, ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Com-

pny Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2335 du 17 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 17 février 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille neuf cents euros (220.900,- EUR) à deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cents euros (290.900,- EUR) par l'émission de deux mille huit cents (2.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux mille huit cents (2.800) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR).

Le montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cents euros (290.900,- EUR) représenté par onze mille six cent trente-six (11.636) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique autorise tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Anderson-Wright, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: LAC/2009/24713. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009089565/220/106.

(090106852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered under number B 131.622,

here represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 15 June 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. is the sole actual shareholder of "Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 13<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2333 of October 17<sup>th</sup>, 2007. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 17<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 475 of March 4<sup>th</sup>, 2009.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred and eleven thousand seven hundred euros (111,700.- EUR) to one hundred and twenty-six thousand seven hundred euros (126,700.- EUR) by the issuance of six hundred (600) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the six hundred (600) new shares and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR).

The amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**"Art. 5., First paragraph.** The capital is fixed at one hundred and twenty-six thousand seven hundred euros (126,700.- EUR) represented by five thousand sixty-eight (5,068) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The sole shareholder authorises any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus Lux Co Metzanine I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 131.622, ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Encore Plus Lux Co Metzanine I S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "Encore Plus Lux Co Metzanine II S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2333 du 17 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 4 mars 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille euros (15.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent onze mille sept cents euros (111.700,- EUR) à cent vingt-six mille sept cents euros (126.700,- EUR) par l'émission de six cents (600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les six cents (600) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de quinze mille euros (15.000,- EUR).

Le montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à cent vingt-six mille sept cents euros (126.700,- EUR) représenté par cinq mille soixante-huit (5.068) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique autorise tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Anderson-Wright, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: LAC/2009/24714. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009089564/220/104.

(090106858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Skreit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.575.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine,  
on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Skuli Thorvaldsson, company director, residing at 4 um Gehaansraich, L-6287 Gonderange,  
hereafter referred to as "the principal",  
represented by:

Mr Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,  
hereafter referred to as "the proxy holder";  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "Skreit S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 129 575, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1780 of 22 August 2007, page 85416. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) consisting of thirty-one (31) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Skuli Thorvaldsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Skuli Thorvaldsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Skuli Thorvaldsson, directeur de société, demeurant au 4 um Gehaansraich, L-6287 Gonderange,

ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a boulevard J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Skreit S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 575, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 29 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 1780 du 22 août 2007, page 85416;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Skuli Thorvaldsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société; - qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Skuli Thorvaldsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7875. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089594/239/98.

(090107596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

### **Chiaoni Import S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.791.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Sylviane VERVOORT, employée, née à Gembloux (Belgique), le 20 septembre 1961, demeurant à B-5030 Gembloux, 101, rue de Fleurus.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CHIAONI IMPORT S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 107.791,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 952 du 28 septembre 2005,

au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune,

- qu'elle décide de dissoudre anticipativement la société, dont elle connaît la situation financière et les statuts;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle reprend tout l'actif à son compte;
- qu'elle reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vervoort, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089625/219/38.

(090107417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Pillarlux Montgeron Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.575.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009089187/12.

(090105613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. AEW Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089184/11.

(090105619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 79.812.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 juillet 2009.  
Laurence MACORS  
Gérante

Référence de publication: 2009089177/12.

(090106518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 juillet 2009.  
Laurence MACORS  
Gérante

Référence de publication: 2009089173/12.

(090106523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**NeoElectra Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.070.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 97.982,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on June 16, 2009.

Which proxy shall be initialled ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

**Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles (the "Articles").

**Art. 2.** The name of the Company is "NeoElectra Lux S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the Company.

### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Any amount paid by the shareholders as a contribution to the Company shall be considered as capital surplus. The amount paid as such by the shareholders may be reimbursed to the shareholders having contributed such amount by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The capital of the Company may be changed at any time by a decision of the shareholders taken in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per part. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** The sole shareholder can freely transfer shares, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for an undetermined period. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. The manager(s) may be revoked ad nutum.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

**Art. 12.** The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

#### **Title IV.- General Meeting of shareholders**

**Art. 14.** The sole shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the shareholders under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. The resolutions shall be validly adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 15.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. All shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in capital surplus).

#### **Title VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the shares of the Company.

Liquidation proceeds following the liquidation of the Company will be attributed (i) *pari passu* to the holder(s) of the shares for an amount up to the total aggregate nominal value of the shares plus capital surplus; (ii) thereafter, as for any residual liquidation proceeds, *pari passu* in proportion to capital and capital surplus invested.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 18.** All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., prenamed, twelve thousand and five hundred shares . . . . . 12.500 shares  
 TOTAL: twelve thousand and five hundred shares . . . . . 12.500 shares

The shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

As a result the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Extraordinary General Meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

*a) Managers A:*

- Christophe GAMMAL, economist, born in Uccle, Belgium, on August 9, 1967, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Daphne RIBOT, employee, born in Caen, France, on January 30, 1979, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*b) Manager B:*

- Daniel R. REVERS, manager, born in Illinois, U.S.A., on February 18, 1962, with professional address at c/o ArcLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55<sup>th</sup> floor, Boston, MA 02117, United States of America;
- Christopher J. PICOTTE, manager, born in Taipei, Taiwan (Republic of China), on February 17, 1970, with professional address at c/o ArcLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW 1Y 5ES London, United Kingdom.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin,  
 Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.982,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2009.

Laquelle procuration sera paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

**Titre I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "NeoElectra Lux S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

## **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Tous montants payés par les associés à titre de contribution à la Société seront considérés comme un surplus en capital. Les montants ainsi payés par les associés pourront être remboursés aux associés ayant contribué tels montants sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associés de la Société. Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralités de gérants, du conseil de gérance.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par le gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

**Art. 12.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

La réunion du conseil de gérance se tiendra aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur la convocation d'un des gérants de la Société.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

Tout membre du conseil de gérance qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone), qui permet à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

**Art. 13.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance devant montrer des fonds suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants à allouer à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

#### **Titre IV.- Assemblée Générale des associés**

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions seront écrites et consignées dans des procès-verbaux.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### **Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les profits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés. Toutes les parts sociales donnent droit aux distributions par rapport à leur valeur globale de contribution (correspondant à leur valeur nominale plus les montants payés comme surplus en capital).

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'Article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le boni de liquidation suite à la liquidation de la Société sera attribué (i) pari passu entre les détenteurs de parts sociales à hauteur d'un montant égal au total de la valeur nominale des parts sociales plus le surplus en capital; (ii) ensuite, en ce qui concerne le boni de liquidation résiduel, pari passu proportionnellement au capital et surplus en capital investis.

**Titre VII.- Varia**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

*Souscription*

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

ArcLight Luxembourg II S.à r.l., prénommée, douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500 parts sociales
TOTAL: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Ont été élu gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*a) Gérants A:*

a. Christophe GAMMAL, économiste, né à Uccle, Belgique, le 9 août 1967, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b. Daphné RIBOT, employée, née à Caen, France, le 30 janvier 1979, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*b) Gérants B:*

- Daniel R. REVERS, manager, né à Illinois, U.S.A., le 18 février 1962, résidant professionnellement à c/o ArcLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55<sup>th</sup> floor, Boston, MA 02117, Etats Unis d'Amérique;

- Christopher J. PICOTTE, manager, né à Taipei, Taiwan (République de Chine), le 17 février 1970, résidant professionnellement à c/o ArcLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW 1Y 5ES Londres, Royaume Uni.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2009. Relation: EAC/2009/7148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089624/219/339.

(090107064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 juillet 2009.

Alain GAASCH

Gérant, chargé de la gestion journalière

Référence de publication: 2009089171/12.

(090106528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**TSL S.A. - Transeurope Services & Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 69.405.

---

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087974/10.

(090104529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.413.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CONTAQ LATVIAN CABLE HOLDING I S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009087976/14.

(090104488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Agregat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.254.

---

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087979/10.

(090104525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Via Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087960/19.

(090104766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087959/19.

(090104859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Swan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.236.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2009*

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087957/16.

(090104701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Selm Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.611.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Roberto BUCCELLI, directeur administratif de Edison S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan, de Franco BALSAMO, directeur financier de Edison S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan, de Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de Onno BOUWMEISTER, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et de Eric TAZZIERI, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1441 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 2 Juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087958/21.

(090104891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Swan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.236.

Suite au transfert de siège de la société SWAN S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087956/21.

(090104703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Frale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.340.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087982/12.

(090104770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**RA I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.935.

*Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 2 juillet 2009:*

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Olivier DORIER avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;

- Brian BORG comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009087953/19.

(090104566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Rockpoint Apollo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.938.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009:*

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Olivier DORIER avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009087954/19.

(090104558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.736.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009.*

- Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes de 2009.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009087944/16.

(090105346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009.*

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Olivier DORIER avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Un gérant

Référence de publication: 2009087955/19.

(090104551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.533.

—  
*Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 2 juillet 2009:*

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Olivier DORIER avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Un gérant

Référence de publication: 2009087952/19.

(090104578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**MCI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.892.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2009*

Herr Dieter Feustel wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zum neuen Verwaltungsrat wird Herr Pascal Wagner, geb. am 08.02.1966 in Pétange, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange ernannt, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 weiterführt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 19. Juni 2009.

Unterschrift  
Die Versammlung

Référence de publication: 2009087904/16.

(090105098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2009 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE GLACIS.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009087905/16.

(090104945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009:*

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Olivier DORIER avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009087951/19.

(090104588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Reacomex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

*Extrait de procès-verbal du conseil d'administration tenu à Paris le 25 juin 2009*

«

2. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur François CASASSA de son mandat d'Administrateur à effet du 8 avril 2009.

3. Le Conseil coopte comme Administrateur, Monsieur Christian LE HIR, dont l'adresse professionnelle est 30, avenue Pierre Mendès-France, F-75013 Paris. Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

4. Le Conseil nomme Monsieur Laurent ONNO, demeurant professionnellement 30, Avenue Pierre Mendès France F-75013 Paris, Administrateur Délégué de la Société, chargé en particulier de la souscription des contrats de réassurance.»

*Pour la Société REACOMEX*  
Aon Captive Services Group (Europe)  
Signature

Référence de publication: 2009087835/19.

(090104919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Ubbold S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 122.827.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société à Luxembourg, le 16 avril 2009 à 11.30 heures*

*Délibérations*

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Serge ATLAN, demeurant 5, rue Alphonse MUNCHEN, L-2172 Luxembourg, au poste d'Administrateur et Administrateur délégué à la gestion journalière, de la société. La durée de ce mandat est fixée à UN (1) an.

2. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Denis MINGARELLI, demeurant 49, route Nationale, F-54920 Villers la Montagne FRANCE, au poste d'Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.

3. L'Assemblée révoque à compter de ce jour la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL S. à r. l. sise 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 104879 au registre du Commerce de Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société.

4. L'Assemblée nomme à compter de ce jour la société R.I.S. CIE S.A. sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG comme Commissaire aux comptes de la société. La durée de cette fonction est fixée à UN (1) an.

M. Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Ubbo SLUITER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087843/28.

(090105316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.587.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, le 30 juin 2009*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat pour une durée illimitée les gérants suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à AJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée générale prend acte que l'adresse de Monsieur Joseph Esfandi, associé unique de la société est dorénavant 36, Park Street, London W1K 2JE, au lieu et place du 40, Park Street, London W1K 2JG.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087631/26.

(090105402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Decrow Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.797.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 30 avril 2009, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg
- 2) Les démissions de Messieurs Christian BÜHLMANN, Thierry TRIBOULOT et Alexandre TASKIRAN en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.
- 3) La démission de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en sa qualité de commissaire est également acceptée.
- 4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

*Administrateurs:*

FinanceCom International S.A., ayant son siège social 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et comme représentant permanent Monsieur Abdou Bensouda, demeurant professionnellement 3, rue Boudreau, F-75009 Paris, France  
Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

*Président du Conseil d'Administration:*

Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

*Commissaire:*

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087650/24.

(090103877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 juillet 2009 que le siège social de la société est transféré au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2009087637/13.

(090105234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Edition Fine Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.934.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Administrateurs de la Société, CORREIA José, Administrateur B, DOME Eddy, Administrateur A, et DAVEZAC Christophe, Administrateur B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009087642/17.

(090103451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Fortimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 juillet 2009 que le siège social de la société est transféré au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2009087639/13.

(090105231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Newcontainer No. 15 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.571.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 19 juin 2009*

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.765, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.746, associée unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Newcontainer No.15 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009087638/21.

(090103489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.363.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.947.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2009*

*Première résolutions*

L'Associé Unique accepte les démissions de Messieurs Daniel ADAM et Eddy DOME de leur poste de gérants de la Société avec effet au 30 juin 2009.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique nomme Mr. Andreas MARANGOS, né le 8 février 1977 à Lemosos (Chypres), résidant professionnellement à Timokreontos, 12, Naafi, P.C. 3076, Limassol, Chypres et Mr. Michalakis TSITSEKKOS, né le 27 février 1966 à Pano Zodia, résidant professionnellement à Stadiou, 37A, Aglantzia, P.C. 2103, Nicosia, Chypres au poste de Gérants de la Société pour une durée illimitée avec effet au 30 juin 2009.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009087989/20.

(090105440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

—  
Suite à la démission de Monsieur Michael Pavey de son poste d'Administrateur de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SA. (la "Société") qui a pris effet au 31 mars 2009, le Conseil d'Administration de la

Société a décidé de nommer par cooptation Monsieur Finbarr Browne au poste d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Michael Pavey avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Markus Ruetimann, Group Chief Operating Officer, Schroder Investment Management Limited, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Monsieur Christian Cano, General Counsel, Asset Management, Schroder Investment Management Limited, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, Grande-Bretagne;
- Monsieur Noel Fessey, Head of European Fund Services, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Gary Janaway, Head of Operations Luxembourg Fund Services, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Marco Zwick, Head of Compliance and Risk, Continental Europe, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Finbarr Browne, Head of Finance Luxembourg, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Noel FESSEY

Director

Référence de publication: 2009087924/29.

(090105219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 avril 2009*

1. La cooptation de M. Fabio CECCARELLI a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. Le mandat d'administrateur de M. Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Veillez prendre note que la dénomination du commissaire aux comptes est KPMG AUDIT et non "KPMG AUDIT S.à r.l."

Le siège de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été transféré de L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087999/25.

(090104581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Interfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 8.074.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 31 mars 2009, pardevant Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte n°159, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 avril 2009, LAC/2009/13275, que:

- Sont administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2010:

1. Monsieur Luigi CAPPUGI, né à Florence (Italie) le 10 avril 1936, résidant à I-50139 Florence, 20, Vicolo del Cionfo, Professeur à l'Université Lumsa de Rome, Président du Conseil d'Administration;

2. Mme Franca CIRRI FIGNAGNANI, née à Ravenna (Italie) le 4 septembre 1942, résidant à Bologne, 103 via Santo Stefano - I-40125, Administrateur de Sociétés, Administrateur;

3. Monsieur Claudio SOZZINI, né le 8 novembre 1943 à Crema (Italie), Président de Fideuram Investimenti SGR SpA, résidant à I-00142 Rome, 43, via del Serafico, Administrateur;

4. Mr Tommaso CORCOS, né le 5 janvier 1962 à Rome (Italie), Administrateur Délégué de Fideuram Investimenti SGR SpA, résidant à I-00142 Rome, 43, via del Serafico, Administrateur;

5. Mr. Alex SCHMITT, né le 24 mars 1953 à Luxembourg, avocat, résidant à L-1326 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, Administrateur.

- A été nommé Réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010:

\* ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Jacques DELVAUX

Boîte postale 320

L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2009087932/208/29.

(090105140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**KN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.357.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089154/10.

(090106373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Wayton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.546.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite à une erreur matérielle, le numéro RC du gérant unique de la société doit être inscrit "B 122765".

En effet lors du dépôt du 09/07/2009 sous la référence L.090101808.04 le numéro apparaît faux.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009089126/15.

(090105633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Tota Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Jón Pálmi Guðmundson, company director, residing at Grundarlandi 7, IS-108 Reykjavík (Iceland), hereafter referred to as "the principal", represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee at "Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder"; by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 3 October 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "Tota Holding S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 79 952, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 619 of 09 August 2001. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND ICELANDIC KRONA (2,500,000.- ISK) divided into twenty-five thousand (25'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Jón Pálmi Guðmundson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Jón Pálmi Guðmundson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jón Pálmi Guðmundson, directeur de société, demeurant à Grundarlandi 7, IS-108 Reykjavík (Islande),

ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée auprès de la "Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", avec adresse professionnelle au 35a boulevard J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 octobre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Tota Holding S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 952, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 619 du 09 août 2001;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE COURONNES ISLANDAISES (2.500.000,- ISK) divisé en vingt-cinq mille (25,000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Jón Pálmi Guðmundson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Jón Pálmi Guðmundson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7877. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089595/239/102.

(090107600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Mycenaean Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.009.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,

on the thirtieth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

Mr Hilmar Bragi Janusson, company director, residing at Valhúsabraut 33, IS-170 Seltjarnarnes (Iceland),

here represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney issued in Reykjavík (Iceland) on 01 avril 2009,

which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "Mycenaean Holding S.à r.l.", established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 74009 (hereinafter "the Company"), incorporated according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 December 1999, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 307 of 26 April 2000; the articles of incorporation of the Company have not been amended since;
- the corporate capital of the Company is set at TWO MILLION ONE HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED ICELANDIC KRONA (2.127.500,- ISK) represented by twenty-one thousand two hundred and seventy-five (21,275) shares having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK), fully paid up in cash;
- it is the current sole shareholder of the Company;
- in such capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- in its capacity as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.
- the Company's activities have ceased;
- it, being sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares, if any;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Hilmar Bragi Janusson, directeur de société, demeurant à Valhúsabraut 33, IS-170 Seltjarnarnes (Islande),  
ici représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le Reykjavík (Islande), le 01 avril 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée "Mycenaean Holding S.à.r.l.", ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74009 (ci-après: "la Société"), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 307 du 26 avril 2000; les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société s'élève à DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT COURONNES ISLANDAISES (2.127.500,- ISK) représenté par vingt et un mille deux cent soixante-quinze (21.275) parts sociales d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;
- elle est l'actuelle associée unique de la Société;
- en sa susdite qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- encore en sa qualité de liquidateur de la Société elle a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- l'activité de la Société a cessé;
- elle, en tant qu'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises s'il en existe;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7884. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089597/239/91.

(090107629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**H.E.R.A. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.000.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,  
on the thirtieth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

Mrs Huld Magnúsdóttir, company director, residing at 27010 Ridge Dr. Mission Viejo, CA 92692 (United States of America),

here represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney issued in Reykjavík (Iceland) on 08 May 2009,

which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "H.E.R.A. Holding S.à r.l.", established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 74000 (hereinafter "the Company"), incorporated according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 December 1999, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of 27 April 2000; the articles of incorporation of the Company have not been amended since;

- the corporate capital of the Company is set at TWO MILLION ICELANDIC KRONA (2,000,000.- ISK) represented by twenty thousand (20,000) shares having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK), fully paid up in cash;

- it is the current sole shareholder of the Company;

- in such capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- in its capacity as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

- the Company's activities have ceased;

- it, being sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares, if any;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Huld Magnúsdóttir, directrice de société, demeurant à 27010 Ridge Dr. Mission Viejo, CA 92692 (États-Unis d'Amérique),

ici représentée par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le Reykjavík (Islande), le 08 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée "H.E.R.A. S.à.r.l.", ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74000 (ci-après: "la Société"), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 27 avril 2000; les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société s'élève à DEUX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (2.000.000,- ISK) représenté par vingt mille (20'000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

- elle est l'actuelle associée unique de la Société;

- en sa susdite qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- encore en sa qualité de liquidateur de la Société elle a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- l'activité de la Société a cessé;

- elle, en tant qu'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises s'il en existe;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7879. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089598/239/93.

(090107625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Free Ride Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.789.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Sylviane VERVOORT, employée, née à Gembloux (Belgique), le 20 septembre 1961, demeurant à B-5030 Gembloux, 101, rue de Fleurus.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme FREE RIDE HOLDING S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 107.789,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 935 du 23 septembre 2005,

au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune,

- qu'elle décide de dissoudre anticipativement la société, dont elle connaît la situation financière et les statuts;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle reprend tout l'actif à son compte;
- qu'elle reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vervoort, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089627/219/38.

(090107404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Santorini Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.016.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Guðjón Eyjólfsson, company director, residing at Laugarnesvegi 87, IS-105 Reykjavík (Iceland), hereafter referred to as "the principal", represented by:

Mr Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder"; by virtue of a proxy given in Reykjavík (Iceland).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "Santorini Investment Holding S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 74016, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 309 of 27 April 2000, page 14810. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at THREE MILLION ICELANDIC KRONA (3,000,000.- ISK) represented by thirty thousand (30,000) shares having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Guðjón Eyjólfsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Guðjón Eyjólfsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Guðjón Eyjólfsson, directeur de société, demeurant à Laugarnesvegi 87, IS-105 Reykjavík (Islande),

ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a boulevard J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée à Reykjavík (Islande).

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Santorini Investment Holding S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74016, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 309 du 27 avril 2000, page 14810;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à TROIS MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (3.000.000,- ISK) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Guðjón Eyjólfsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Guðjón Eyjólfsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009, Relation: EAC/2009/7876, Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux 13 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089723/239/99.

(090107463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**BaulInvest Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.690.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour BaulInvest Global S.à r.l.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009089125/14.

(090106493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.